Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Consultation fédérale

Non à une banque postale, oui à l'abandon d'une participation majoritaire au capital de Swisscom

Le Département fédéral de l'environnement, de l'énergie et de la communication et le Département fédéral des finances ont mis en consultation un paquet de mesures destinées à renforcer la compétitivité de La Poste et de Swisscom. Le Conseil d'Etat répond que, d'une manière générale, il est défavorable à la création d'une banque postale et qu'il soutient l'abandon de l'obligation d'une participation majoritaire de la Confédération au capital de Swisscom.

Le gouvernement vaudois estime que la rentabilité de La Poste, notamment dans ses activités de service universel, doit être recherchée fondamentalement au travers d'une optimisation des coûts plutôt que par une diversification dans le domaine bancaire.

Au-delà des risques de distorsion de concurrence, la séparation des activités postales traditionnelles et des nouvelles activités bancaires projetées - de même que l'interdiction du subventionnement croisé - paraissent illusoires. Selon le Conseil d'Etat, les perspectives bénéficiaires dans un marché déjà très concurrentiel ne sont pas assurées, ce qui pose la question de l'éventuelle couverture des déficits et d'une garantie des risques par la Confédération, éventualité à laquelle l'Exécutif cantonal se refuse.

Quant à la privatisation de Swissom, le Conseil d'Etat comprend que l'environnement technique et économique actuel de cette entreprise l'oblige à des alliances et des décisions rapides. Concernant les conditions de cession par la Confédération de sa participation majoritaire au capital de Swisscom, il estime nécessaire, qu'au-delà des intérêts financiers de l'entreprise, l'intérêt supérieur du pays soit également pris en considération.

Cependant, il considère que la durée des droits de contrôle spéciaux prévus, de même que leur portée effective, peuvent constituer des obstacles à la souplesse voulue par le projet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 avril 2001

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316'60'10 - Vincent Hort, secrétaire général, 021/316'60'05